

## DISTINCTION : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE POUR DROM

Le concours « *Les Rubans du Développement Durable* » est organisé depuis 2003 par Dexia Crédit Local, l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) et le Comité 21\* ; il est ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales françaises (environ 40 000). Depuis quatre ans, cette opération en a ainsi identifié et valorisé quarante-trois, dont les initiatives exemplaires contribuent au développement durable des territoires : 18 communes, 4 communautés de communes, 5 communautés d'agglomération, 2 métropoles, 9 départements, 2 régions, 2 parcs naturels régionaux et 1 syndicat intercommunal).



L'édition 2006 a ainsi retenu 11 collectivités :

### **Dix lauréats**

**Commune de Drom** (180 habitants – 01)

*Réhabilitation du presbytère en deux logements locatifs sociaux avec chaufferie automatique au bois déchiqueté*

**Commune du Havre** (178 000 habitants – 76)

*Le Havre, ville d'avenir, ville durable*

**Commune de Narbonne** (50 000 habitants – 11)

*Diagnostic environnemental concerté et planification énergétique*

**Commune d'Orléans** (113 000 habitants – 45)

*Devenir éco-acteur et promouvoir la consommation responsable*

**Commune de Saâles** (932 habitants – 67)

*Un développement durable ambitieux à l'échelle d'une petite commune*

**Commune de Viry-Chatillon** (30 000 habitants – 91)

*L'Agenda 21 de Viry-Chatillon*

**Communauté urbaine Nantes Métropole** (24 communes / 580 000 habitants - 44)

*21 chantiers pour le 21<sup>ème</sup> siècle*

**Département des Alpes de Haute Provence** (140 000 habitants – 04)

*La charte de l'accueil partagé des Alpes de Hautes-Provence*

**Département de l'Essonne** (1 150 000 habitants – 91)

*Agir ensemble pour une Essonne durable et solidaire*

**Département des Hauts-de-Seine** (1 430 000 habitants – 92)

*Sobriété énergétique : de petits gestes pour de grandes économies*

### **Un prix coup de cœur**

**Commune de Montreuil** (100 000 habitants – 93)

*La lutte contre le saturnisme à Montreuil*

**Comité 21**



**Drom est, encore à ce jour, la plus petite collectivité distinguée dans cette démarche.**

\*: le Comité 21 est une structure associative réunissant des entreprises, des collectivités, des associations et des établissements publics pour la « promotion » du développement durable.

Une délégation du Conseil Municipal de Drom s'est donc rendue à Paris le 30 novembre 2006. Accueillis par M. Jean Michel Bertrand, député, les élus ont d'abord pu assister à une séance de travail de l'Assemblée Nationale, avant de se faire expliquer les rouages de cette institution. L'après-midi, ils étaient conviés à la Sorbonne pour les 17<sup>èmes</sup> *Rencontres financières des décideurs locaux*, abordant, en autres, l'émergence de nouvelles politiques environnementales locales.

Puis une cérémonie était organisée à l'Assemblée Nationale, sous le haut patronage de Jean-Louis DEBRE, Président de l'Assemblée Nationale, en présence de Eric RAOULT, Vice-Président de l'Assemblée Nationale, de Gérard BAYOL, Président du directoire de Dexia Crédit Local, de Jacques PELISSARD, Président de l'AMF, de Serge GROUARD, député-maire d'Orléans représentant l'AMGVF et de Eric GUILLON, Président du Comité 21.



M. le Maire de Drom s'est alors vu remettre le trophée des mains de Jacques Pelissard, Président des Maires de France (et Député Maire de Lons le Saunier), alors que Jean-Marie PELT, président de l'Institut Européen d'Ecologie et président du jury des Rubans du développement durable 2006, saluait l'implication déterminante des collectivités territoriales dans la prise en compte des grandes priorités de demain pour le respect de la planète.

Pour ce concours, un dossier de 38 pages avait été adressé, en février 2006, au comité organisateur, selon une trame imposée expliquant la mise en œuvre de la démarche, son efficacité dans tous les aspects du développement durable, et complétée de documents d'information (voir, page suivante, le résumé de ce dossier). Les collectivités lauréates bénéficient alors d'un dispositif de valorisation de leur expérience ; un ouvrage à destination des collectivités locales est ainsi publié, détaillant chacune d'entre elles (ce document est disponible à la bibliothèque); on peut y lire que, pour la réalisation de Drom, « *le social, l'environnemental et l'économique sont étroitement imbriqués* » et, dans un des articles d'introduction, que « *les petites communes ne sont pas en reste* » avec Drom dont « *la petite école était menacée de disparition* ».

Gageons que ce trophée accroîtra la notoriété de notre collectivité auprès de ses partenaires habituels et futurs, et renforcera la crédibilité et la solidité des dossiers qu'elle déposera pour ses projets à venir.

Le jury 2006 était composé de :

Jean-Marie PELT, Président de l'**Institut Européen d'Ecologie**

Fanny Demassieux, administratrice de programmes, P.N.U.E.

(**Programme des Nations Unies pour l'Environnement**)

Eric Flamand, **Dexia Crédit Local**

Jean-Pierre Lebrun, Mission développement durable, C.N.F.P.T.

(**Centre National de la Fonction Publique Territoriale**)

Valérie Martin, chef adjoint du service communication institutionnelle, ADEME

(**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**)

Gilles Pennequin, chargé du développement durable à la D.I.A.C.T.

(**Direction Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires**)

Ludovic Piron, chef de projet développement durable et environnement, A.M.G.V.F.

(**Association des Maires des Grandes Villes de France**)

Anne-Marie Sacquet, directrice générale du **Comité 21** \*

Gwénola Stéphan, chargée d'études au département environnement et développement durable, A.M.F.

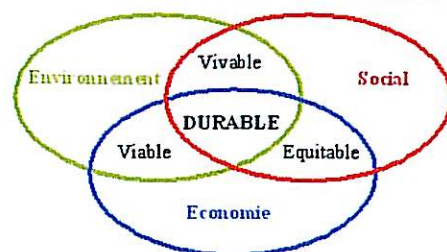
(**Association des Maires de France**)

Le « **Développement Durable** » se veut une réponse à la question fondamentale :

*Comment concilier progrès économique et social, sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ?*

La définition officielle est très claire :

**« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »**



Le **montage économique** du projet a fait l'objet, non pas d'un, mais de plusieurs dossiers de financements pour s'assurer le concours de tous les partenaires mobilisables dans chaque domaine concerné. Ainsi, pour un coût d'opération de 312 000 € T.T.C., la commune a obtenu des aides pour 109 000 €, et a contracté un emprunt de 160 000 € dont les échéances sont couvertes par les revenus locatifs ; son autofinancement est alors inférieur à 6 000 € après récupération d'une partie de la T.V.A.. De plus, avec le choix d'une énergie renouvelable, la valorisation d'une filière courte locale et l'amélioration de l'indépendance par rapport aux énergies fossiles complètent avantageusement les gains réalisés par les locataires sur le poste chauffage. Par ailleurs, l'activité économique locale a aussi été bénéficiaire : un des logements a été attribué à un jeune agriculteur, nouvellement arrivé sur la commune, reprenneur de parts dans la cession d'une exploitation locale et sociétaire de la coopérative.

Tout d'abord, le projet initial visait, non plus à sauver, mais à conforter et pérenniser **l'école du village, premier service public en milieu rural**, (et vecteur de mixité et de cohésion sociale) en favorisant l'accueil de familles nouvelles ou le maintien de jeunes dans leur village. Pour cela, la commune avait entamé, depuis 2001, une démarche d'optimisation de ses bâtiments.



Deux **logements sociaux** ont alors été aménagés dans l'ancien presbytère, avec une exigence affichée tout au long de l'opération : **valoriser ce bâtiment, antérieur au XVIII<sup>ème</sup> siècle**, et respecter son caractère et son architecture, intérieure comme extérieure.

Les **services à la population** se sont encore trouvés améliorés par le choix des occupants avec deux sapeurs pompiers (dont une nouvelle recrue) et une assistante maternelle.

En confiant une petite partie du chantier à une association de réinsertion par le travail, la commune a aussi collaboré à son échelle à **la lutte contre l'exclusion** et au retour dans le monde économique de personnes en charge des services sociaux.

Enfin, le suivi de la chaufferie (surveillance, décendrage) conforte le poste de l'employé communal, récemment créé.

Autre aspect important du développement durable, le souci de **l'environnement** a aussi été pris en compte dans les décisions des élus avec le choix d'une **énergie renouvelable**. De plus, la valorisation d'une filière locale courte induit un effet de levier dans l'optimisation du bilan CO<sub>2</sub> (gaz carbonique) : les émissions de gaz à effet de serre sont réduites au minimum avec un poste transports quasi inexistant. Ces décisions s'intègrent dans une logique débutée depuis plusieurs années avec d'autres réalisations d'envergure dans le domaine de la gestion des déchets (tri, collecte et revalorisation) et celui de l'assainissement des eaux usées.

Dans un volet moins connu du développement durable, celui de la **gouvernance**, le projet a d'abord fait l'objet d'une phase diagnostic, associant tous les partenaires techniques compétents. Le résultat est alors le fruit de la **collaboration entre l'expertise des professionnels et les motivations locales des élus**. Il a fait l'objet d'une **communication régulière** sur l'avancée de la réflexion, du projet et des choix, au fil des bulletins municipaux jusqu'à la visite des locaux en fin de travaux, relayée par ailleurs par la presse et les publications d'autres structures, cette réalisation se voulant **valeur d'exemple et incitative**.